

le cheminot Cfdt: de France



RETOUR SUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2025

ÉDITO

Alors que le début d'année 2025 était marqué par un flottement teinté d'incertitude, le printemps accélère le mouvement, avec trois mouvements concordants qui percutent et impactent fortement le secteur. Le premier concerne la gouvernance de l'opérateur historique et principal de la branche : la SNCF. La présidence de Jean-Pierre Farandou arrive à son terme et l'heure est au bilan.

Son mandat est marqué par un certain nombre de négociations importantes qui ont fait avancer le droit social. La CFDT Cheminots y a pleinement contribué, à la fois par ses propositions mais également par son engagement. L'accord sur les fins de carrière restera emblématique de cette période.

D'une part parce que cet accord pose des jalons de justice sociale en traitant du sujet majeur qu'est la pénibilité. Basé sur un équilibre entre l'économique et le social, il répond également à un impératif de compensation pour les salariés au sortir de l'injuste et mauvaise réforme des retraites.

D'autre part, l'orage politique et médiatique que sa négociation et sa signature a déclenché rappelle que le conservatisme est toujours l'ennemi du progrès social. Il était pourtant juste d'aboutir sur cet accord et de démontrer qu'une mauvaise réforme ne doit pas empêcher de négocier un bon accord.

Le dialogue social aura également été marqué par la mise en place des dispositions de protection lors de la COVID, l'accord JO, des négociations salariales qui sortaient de la période de 8 ans de gel. Ces avancées sont évidemment permises par les résultats positifs du Groupe Public SNCF, et là, deux versions s'affrontent.

D'un côté, la vision budgétaire que l'Etat a imposé à la SNCF avec le « fond de concours » qui lui-même nous contraint de renvoyer les bénéfices générés par la SNCF vers l'entretien du réseau ferré. Néanmoins, les nouveaux entrants ne paient pas les mêmes prix pour circuler et ne contribuent pas au « fond de concours ». Le dogme et l'entêtement nous ont menés à une concurrence faussée et injuste. Pas faute de l'avoir pointé et dit, mais la réalité s'impose dorénavant cruellement.

De l'autre, ces résultats démontrent l'appétence sociale et sociétale pour le train mais également et surtout l'engagement et l'efficacité des cheminotes et des cheminots. C'est d'ailleurs un constat qui devrait permettre un changement de paradigme : au même titre que le travail, le ferroviaire est trop souvent considéré comme un coût. Il est largement temps de reconnaître celles et ceux qui réalisent la production et le système ferroviaire chaque jour à la hauteur de la richesse qu'ils créent.

Parmi les éléments de bilan de ce mandat, la liquidation de Fret SNCF restera une marque profonde et indélébile pour le corps social. De même le recours à une filialisation systématique dans le cadre des appels d'offre que génère l'ouverture à la concurrence entérine la division du modèle social et accentue le risque du dumping.

Le second mouvement est incarné par la conflictualité qui

émerge à l'approche des ponts du mois de mai.

Qu'il s'agisse de conditions de travail, d'emploi, de rémunération, de difficultés vécues par les cheminotes et les cheminots de tous les métiers, de tous les collègues, dont celui de l'encadrement, la question qui se pose est de comprendre pourquoi les SA attendent que la maison brûle avant d'y remédier immédiatement et en proximité. Une première réponse serait d'accepter que peut-être les périmètres des établissements sont trop éloignés des agents et donc d'un dialogue social que nous souhaitons efficace.

Ces mouvements pourraient ouvrir plusieurs conséquences. D'une part, interroger la question de l'unité sociale alors même que la loi scinde le Groupe Public SNCF en de multiples sociétés. Il est donc légitime de nous interroger sur le risque d'accélération du délitement de l'unité sociale que cela implique.

D'autre part, deux propositions d'encadrement du droit de grève sont déposées au Parlement. La CFDT Cheminots est très claire sur le sujet : il n'est pas question de donner des arguments à celles et ceux qui veulent restreindre ce droit essentiel qu'est le droit de grève.

Le ferroviaire est à l'aune d'un rendez-vous majeur : la conférence de financement des infrastructures et c'est là le troisième mouvement qui nous occupe. Il est dorénavant établi que le système ferroviaire doit bénéficier d'un financement nettement plus important que celui qui lui est actuellement attribué. Il s'agit donc là des fameux 100 milliards à injecter sur 17 ans afin d'enrayer l' inexorable délitement du réseau ferroviaire. Compte-tenu des financements actuels, cela signifie qu'il faut trouver, chaque année, entre 1 et 1,5 milliards par an.

Actuellement, ce sont les cheminotes et les cheminots qui le paye par le biais du fond de concours. Demain, il faudra trouver des solutions plus justes et plus pérennes. Les pistes évoquées portent souvent sur l'attribution de recettes nouvelles : Versement mobilité, taxe carbone, etc. Ce débat est inévitable, il faut pouvoir trouver des sources de financement. Mais il faut également, pour la CFDT Cheminots, aller plus loin et peser plus fort dans le cadre de la convention de financement que le gouvernement entend mener dès le mois de mai.

C'est pour cela que la CFDT Cheminots organise un colloque sur le financement du réseau qui aura lieu le 15 mai 2025. Ce sera l'occasion de débattre avec les décideurs du secteur mais également de poser les grands axes revendicatifs et de construction portés par la CFDT Cheminots. Le premier nécessite de prendre conscience des conséquences de l'éventuelle absence du milliards annuels supplémentaire : mitage du réseau, ralentissements, ponctualité...autant d'effets que le réseau allemand affronte actuellement. Le second axe portera sur la valeur et la richesse créée par le ferroviaire. Le troisième concernera le rôle et l'utilité publique du ferroviaire qui s'incarne dans la question démocratique, tant mise à mal actuellement.

Thomas Cavel,

Secrétaire Général de la CFDT Cheminots



Cfdt: FGTE
CHEMINOTS

5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis
www.cfdtcheminots.org
contact@cfdtcheminots.org
CFDT-Cheminots-Officiel
@cfdtcheminots



Le Cheminot de France
#76/2025
N° CPPAP : 0722 S 07026

Directeur de la publication
THOMAS CAVEL

Directeur adjoint de la publication
SÉBASTIEN MARIANI

Rédacteur en chef
ANNE GUEZENNEC

Première rédactrice-graphiste
CAMILLE PAGANELLI

Crédits photo
CFDT, DR, FREEPIK & FLATICON

 **PEFC** 10-31-1243

PHOTO COUVERTURE © C.P
CE NUMÉRO COMPREND UNE PUBLICITÉ
ENTRAIN EN PAGE 2, UNE PUBLICITÉ CFER
EN UNE PUBLICITÉ MIF
EN 4^e PAGE DE COUVERTURE

 **IMPRIM'VERT®**

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE 2024

LA CFDT CHEMINOTS SALUE LES EXCELLENTS RÉSULTATS DU GROUPE ET RÉCLAME UN PARTAGE DE LA VALEUR CRÉÉE.

L'annonce des résultats faite par le Président Farandou montre une progression du chiffre d'affaires de la SNCF qui atteint 43,4 milliards d'euros en augmentation de 4,8% par rapport aux résultats 2023.

Dans un contexte économique incertain et international peu propice au développement de la logistique, ces résultats démontrent la capacité de création de valeurs du Groupe SNCF et de ceux qui la font : ses salariées et ses salariés quel que soit leur grade, leur fonction, leur société !

Parmi les éléments notables, il faut souligner :

- ➔ La stabilité de la dette du groupe (24,8 milliards d'euros)
- ➔ Une hausse des investissements qui atteignent 10,8 milliards d'euros
- ➔ Des « gains de performance » qui atteignent 500 millions d'euros. En clair il s'agit de la productivité subie par les cheminots.

Face à ces résultats la CFDT Cheminots pose trois éléments majeurs :

1. Le travail des cheminotes et des cheminots permet de dégager une augmentation de +5,8% du chiffre d'affaires de la part SNCF Voyageurs. Une partie très importante de ces bénéfices alimente le fond de concours puisque SNCF y a versé 1,7 milliards au titre de l'année 2024 .

Ce fonds de concours permet de financer la rénovation et la maintenance du Réseau Ferré National. En clair, le travail des salarié.e.s du groupe SNCF finance un outil industriel public qui est utilisé par des concurrents qui eux ne contribuent pas. Un exemple parfait de concurrence absolument pas libre et totalement faussée !

Cela interroge également sur le financement de la maintenance et de la régénération du réseau dans un modèle où l'activité ferroviaire pourrait être exercée par des entreprises tierces qui pourraient ne pas contribuer à ce fonds de concours (pour mémoire une majorité des marchés conventionnés seront mis en concurrence d'ici 2028).

QUAND LA SNCF PAIE L'OUTIL DE PRODUCTION DE SES CONCURRENTS!

Pour 2025 le niveau du fonds de concours devrait atteindre 1,56 Milliards, soit 100 millions d'euros supplémentaires par rapport aux bénéfices envisagés. Ainsi, la SNCF va devoir s'endetter pour payer la maintenance d'un outil public (le Réseau Ferré National).

Cette situation est à la fois injuste et économiquement dangereuse. Les différents ministres des transports ont annoncé la tenue d'une conférence de financement des infrastructures.

La CFDT Cheminots portera des propositions pour sortir de cette spirale infernale et aller vers un système plus vertueux et plus juste qui permette de dédier les résultats du groupe à l'emploi, aux salaires et à une juste redistribution et partage.

2. Les bénéfices sont le fruit du travail de cheminotes et des cheminots. Il doit y avoir une juste redistribution.

3. La SNCF crée de la valeur pour l'ensemble de la collectivité. En créant des emplois indirects et en étant un acteur majeur de la transition énergétique et écologique, le ferroviaire crée des « externalités positives ». Cela signifie que le ferroviaire crée de la richesse, engendre des économies et des bénéfices pour le pays (notamment en termes de santé et de sécurité).

La CFDT Cheminots demande donc :

- ➔ Le déclenchement de la clause de revoyure salariale prévue à l'accord signé fin 2024,
- ➔ L'ouverture d'une négociation sur un intéressement groupe qui permettrait de récompenser collectivement l'ensemble des cheminotes et des cheminots et de corriger les écarts entre les différentes SA,
- ➔ L'ouverture d'une négociation sur un accord, que la CFDT cheminots revendique depuis des années, sur le partage de la valeur.

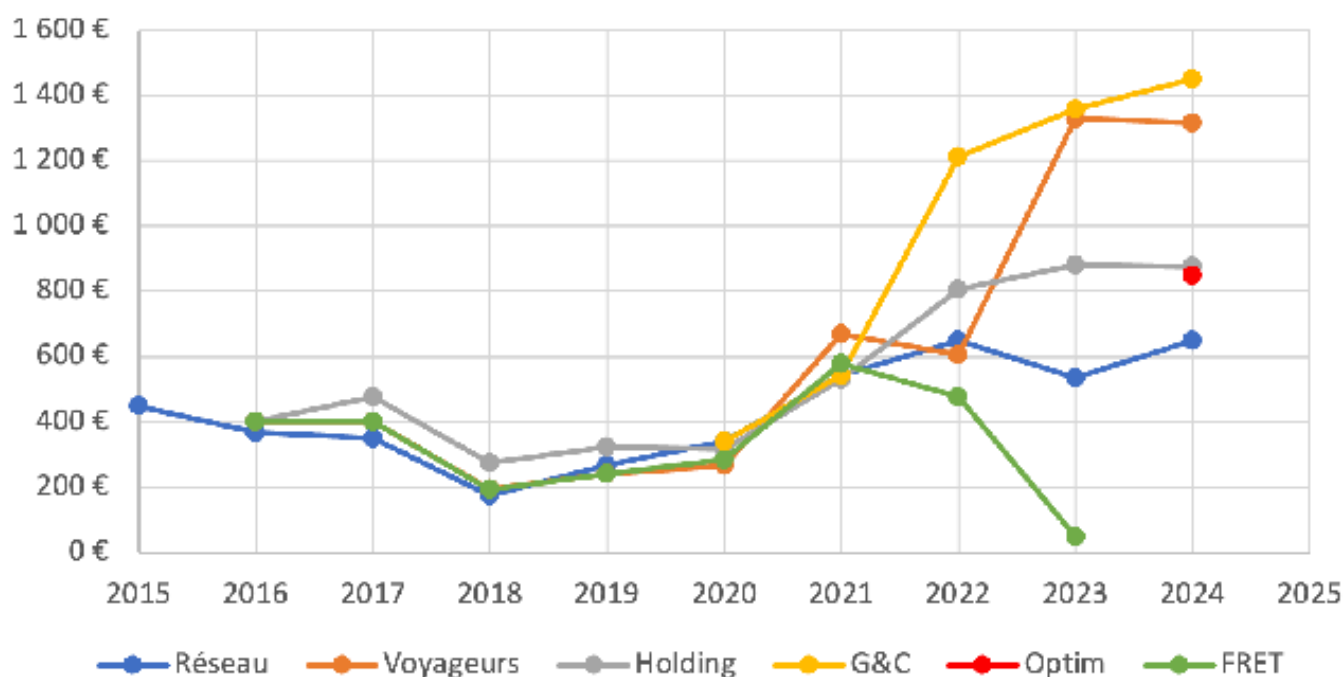
Thomas Cavel,
Secrétaire Général de la CFDT Cheminots

INTÉRESSEMENTS

ACCORDS D'INTÉRESSEMENT AU SEIN DU GROUPE SNCF.

Depuis 2015, la CFDT est engagée dans la négociation et la mise en œuvre des accords d'intéressement au sein du Groupe SNCF. Actuellement et conformément à la loi il existe un accord par périmètre d'entreprise. En 2024, le travail des cheminotes et cheminots aura permis de générer une progression de + 4,8 % du chiffre d'affaires du groupe SNCF par rapport à 2023. Si l'intéressement demeure décrié par certains, en Mai 2025 chaque salarié percevra la somme générée par l'accord de la société à laquelle il appartient. Chacun aura le choix de le percevoir directement l'intéressement sur sa solde ou de le placer sur le PEG et de bénéficier ainsi de l'abondement de l'entreprise.

Intéressements tout SNCF



FAIRE RECONNAITRE L'IMPLICATION ET L'ENGAGEMENT DES CHEMINOTS EST L'UNE DES PRIORITÉS DE LA CFDT. NOUS CONTINUONS DONC DE REVENDIQUER :

- LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD GROUPE SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR
- LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD INTÉRESSEMENT GROUPE SNCF QUI VIENDRAIT COMPLÉTER L'INTÉRESSEMENT ET RÉÉQUILIBRER LES ÉCARTS ENTRE LES DIFFÉRENTES SA
- LE DÉCLENCHEMENT DE LA CLAUSE DE REVOCURE SALARIALE PRÉVUE À L'ACCORD SIGNÉ FIN 2024

Sabine Le Toquin
Secrétaire Nationale de la CFDT Cheminots

CFER

Centre de Formation d'Étude et de Recherche



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis



Pour aller plus loin
Cliquez ici pour consulter
le site du CFER

votre partenaire
FORMATION



cfer@cfer.fr

CONSULTATION DU CSE CENTRAL RÉSEAU

SUR LE PROJET RÉSONANCES : POUR LA CFDT C'EST NON !

Pour la CFDT , en dépit de pistes intéressantes de progrès, les conditions de validation d'un tel projet ne sont pas réunies. Chaque projet de réorganisation est par nature anxiogène, Résonances n'échappera pas à ce principe et ceci pour plusieurs raisons : La CFDT Cheminots a travaillé d'arrache-pied sur le projet Résonances et fait remonter un certain nombre de propositions.

LES ASPECTS POSITIFS DU PROJET, TOUT D'ABORD

La logique de décentralisation de la décision
Le regroupement PO RMOA et la maîtrise d'ouvrage unifiée
La création d'un comité de suivi paritaire permettant d'accompagner les agents dans la conduite du changement
La création d'une Direction Générale des Opérations Industrielles
Le maintien des pôles PIT dans les établissements
La réaffirmation de la sécurité et notamment de la place de la DSSR
Le respect de la parité en ce qui concerne les préfigureurs et préfiguratrices de ce projet.

S'AGISSANT DES POINTS NÉGATIFS DU PROJET

La décentralisation initiée par le projet ne va pas assez loin. Le pouvoir du Directeur régional reste donc très, trop limité.
216 postes supprimés, en plus des autres réorganisations (AGUR, ZBO,...)
Nous regrettons enfin que la proposition CFDT Cheminots d'un RRH 23005 élargi n'ait pas été retenue. Peut-être est-il encore temps.
Les fonctions transverses seront les plus durement impactées par le projet qui sera une nouvelle inflexion dans la courbe de décroissance des effectifs. Nous craignons donc l'effet « mille-feuilles ».
Les autres grands perdants de ce projet de réorganisation sont les PRI, les agences projets et les directions territoriales : pour la CFDT cheminots ces agents retourneront via les CASI à l'âge de pierre des activités sociales et culturelles. La question des spécificités liées à leur parcours professionnel les inquiète. Après plus de 15 ans de gestion en vase clos de métiers de l'ingénierie, le retour dans le giron des DGIR n'est pas de bon augure pour les spécificités de ces agents.
L'amélioration du pilotage de la ligne métiers induite par le projet n'est pas avérée.
Manque de précision concernant la DG Grands Projets. Pour la CFDT Cheminots le projet Résonances doit nous aider à ne pas reproduire les erreurs du passé. Certes ces projets sont autonomes en termes de financements, cependant il ne faut pas en faire des baronnies. Nous nous inquiétons d'un pôle communication rattaché à la Direction des grands projets. Pour les agents concernés, le risque est la perte de la composante la plus intéressante du métier, ainsi qu'un fonctionnement en silo.
S'agissant de la DG Ile de France les agents craignent une saison 2 du projet.
Le volet IRP en situation transitoire renvoie le respect de la représentativité, notamment pour les RPX à un hypothétique accord unanime. Les agents transférés auront besoin de garder le contact avec des représentants de l'organisation syndicale de leur choix, ce que ne garantit pas le dispositif prévu en situation transitoire.
Le volet découpage géographique nous semble insuffisamment traité à ce stade, s'agissant notamment d'Occitanie, et de tous les rattachements spécifiques de type PRI Limoges.
La dimension maintenance insuffisamment présente de manière explicite dans les différents éléments du dossier et notamment dans les organigrammes.

CONSULTATION DU CSE CENTRAL RÉSEAU

MÉTHODE DE SÉCURITÉ COMMUNE

Selon l'analyse, par rapport à la sécurité, Résonances entraîne des changements significatifs mais pas de changement substantiel. Il n'y a pas de réversibilité possible ce qui n'est pas neutre sur la phase de transition entre les 2 organisations. 3 impacts sont en particulier identifiés :

- L'articulation entre les 3 mailles (national/inter région/région) et entre métiers et sécurité
- L'optimisation de l'utilisation des ressources rares
- Les interfaces sécurité/ métiers transverses type finances et achats mais aussi enjeux spécifiques avec la crainte d'une priorisation des moyens sur la LGV Bordeaux/Toulouse au détriment de la régénération

La couverture des risques est principalement assurée par :

- Une nouvelle comitologie qui reste à préciser
- Une cohérence des plans d'actions des différents niveaux
- Une instance d'arbitrage
- L'animation sécurité
- La partie documentation prescription.

En conclusion sur la MSC, pour la CFDT Cheminots :

- **Risque supplémentaire sur la période transitoire**
- **Temps nécessaire d'appropriation**
- **Vigiler les oublis possibles**

Un temps sera également nécessaire à tous pour s'approprier les nouveaux modes et identifier les nouvelles interfaces. Il faudra également vigiler le risque d'oublis car la comitologie peut aussi passer à côté des éléments.

LES RÉPONSES DE LA DIRECTION :

- La situation économique est tendue mais l'augmentation des clients est indubitable, les relations vont donc évoluer ainsi qu'une augmentation des circulations.
- À partir de 2028, il y a des incertitudes sur les financements. La conférence de financement ne va pas changer la donne, mais elle peut enrichir la dynamique.
- Il n'y a pas d'opposition entre l'orientation client et la notion de service public. Être attentif à nos clients est un moyen de remplir notre mission de service public.
- Nous ne négligeons aucun client et surtout pas le Fret
- Principes simples autour de la sécurité, l'orientation clients et la performance
- L'unification des maîtrises d'ouvrage est un point important qui était attendu par les établissements de production.
- La régionalisation est un point important avec un équilibre trouvé. PRI ancrés à l'échelle locale est un point positif. Il faut veiller aux compétences rares et la maille interrégionale va y contribuer.
- Attention aux agents, car c'est une évolution importante pour les fonctions sièges, c'est une période d'incertitudes qu'il faut vite lever pour pouvoir entrer en phase d'accompagnement. Suppressions de postes, 320 c'est ce qu'il restait à faire en 2021 et la cible max. **On sera à 216 suppressions maximum.**
- Plus de proximité avec une régionalisation plus forte, sans oublier la notion de RFN.
- Plus d'efficacité avec l'adéquation charge ressource. La transversalité avec la DG clients et exploitation.
- Travail nécessaire sur les aspects organisationnels, mais en s'appuyant sur les métiers de SNCF Réseau.
- Cette proposition reste perfectible et améliorable.
- Résonances devrait améliorer la robustesse de l'organisation et la prise en compte de la sécurité avec direction sécurité unifiée, regroupement de la MOA
- Points de vigilance : Positionnement RLS interrégions, coopération des métiers, coopération entre entités, lien sécurité / métiers, indépendance des régions et des inter régions.

Fabrice Chambelland
Secrétaire National de la CFDT Cheminots

PROTECTION SOCIALE

UNE AVANCÉE HISTORIQUE POUR LES CHEMINOTS

Le 1^{er} mai 2025 marquera une étape décisive pour les cheminots avec la mise en place de nouvelles garanties de protection sociale à la SNCF. Ce projet, porté par la CFDT Cheminots, est le fruit de plus de dix ans de combat syndical pour offrir une couverture santé et prévoyance améliorée à l'ensemble des salariés, qu'ils soient statutaires ou contractuels.

UNE PROTECTION SOCIALE RENFORCÉE POUR TOUS

Ces nouvelles garanties incluent une complémentaire santé obligatoire pour tous les salariés, avec un panier de soins couvrant des frais essentiels tels que le ticket modérateur, les frais hospitaliers, dentaires et optiques, médecine douce. Cette couverture s'étend également aux enfants. Le dispositif propose plusieurs niveaux de garanties, incluant une garantie socle obligatoire de bon niveau pour tous, financée à 65 % par l'entreprise. Des surcomplémentaires facultatives sont également disponibles pour améliorer les garanties de soins et couvrir certains dépassements d'honoraires.

Il est à noter que la cotisation ne varie pas selon l'âge ou le nombre d'enfants à charge, contrairement à un contrat individuel.

PRÉVOYANCE ET MAINTIEN DE SALAIRE

Le dispositif de prévoyance prévoit un maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour les contractuels, avec une subrogation permettant une gestion simplifiée des indemnités. Pour les statutaires, rien ne change sur

ces aspects (maintien de salaire, incapacité et invalidité), ces garanties restent inchangées conformément à l'application du chapitre 12 du statut.

En cas d'invalidité ou de décès, des garanties spécifiques sont prévues, incluant des rentes d'éducation et des capitaux décès, offrant ainsi une sécurité financière accrue pour les familles. Ces garanties décès améliorent particulièrement la couverture pour les statutaires, les mettant au même niveau que les contractuels, et assurant ainsi une égalité de traitement en matière de protection sociale.

COMPENSATION POUR LES CONJOINTS DE CONTRACTUELS

Pour les conjoints de contractuels qui ne bénéficient pas d'une couverture obligatoire par leur propre employeur ou qui sont sans emploi, une aide de 50 € par mois, majorée des cotisations sociales, sera proposée par l'entreprise. Cette mesure vise à garantir une protection continue pour les familles des cheminots, conformément à l'accord de méthode négocié et signé par la CFDT en juillet 2023.

SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Un fonds de solidarité sera mis en place pour soutenir les retraités ayant les niveaux de pension les plus faibles. Ce fonds, financé par une contribution de 4 € par mois par salarié actif, vise à maintenir une cohésion sociale entre les générations. Il s'agit d'un engagement fort en faveur de la solidarité intergénérationnelle, permettant de protéger les cheminots retraités et de garantir une continuité dans la protection sociale tout au long de la vie.

PILOTAGE DU RÉGIME

Le pilotage des nouveaux régimes de protection sociale sera assuré par des commissions paritaires de suivi. Ces instances, composées de représentants de la direction et des syndicats, veilleront à l'application correcte des accords, ajusteront les niveaux de garanties, et surveilleront les cotisations et dépenses. Un actuaire apportera son expertise technique pour garantir une gestion équilibrée et durable des régimes.

PROTECTION SOCIALE

UN ENGAGEMENT SYNDICAL DE LONGUE DATE

La CFDT Cheminots a mené ce combat depuis plus de dix ans, insistant sur l'importance d'une protection sociale de haut niveau pour tous les cheminots. Ces nouvelles garanties sont le fruit de négociations intensives et d'un engagement syndical fort, visant à harmoniser les droits entre agents statutaires et contractuels.

PERMANENCES INFOS ET RÉUNIONS D'INFORMATION EN COURS

Pour accompagner cette transition et mieux informer les collègues, la CFDT Cheminots a organisé et continue d'organiser des permanences d'information et des réunions dédiées. Ces échanges permettent aux salariés de poser leurs questions et de mieux comprendre les nouvelles garanties mises en place. Ces initiatives témoignent de l'engagement de la CFDT à assurer une transparence totale et à soutenir les cheminots dans cette période de changement.

UN PROGRÈS SOCIAL MAJEUR

Cette réforme représente un progrès social majeur, alignant la SNCF sur les meilleurs standards de protection sociale. Elle témoigne de la volonté de la CFDT Cheminots de défendre les intérêts des cheminots et de garantir une couverture équitable et solidaire pour tous.

MIEUX CONNAÎTRE LES 3 ACCORDS DE PROTECTION SOCIALE

En novembre 2024, s'est tenue la table ronde conclusive concernant les trois projets d'accords majeurs de protection sociale :

ACCORD FRAIS DE SANTÉ :

Ce dispositif santé propose plusieurs niveaux de garanties, incluant une garantie socle obligatoire de bon niveau pour tous, financée à 65 % par l'entreprise. Des surcomplémentaires facultatives sont également disponibles pour améliorer les garanties de soins et couvrir certains dépassements d'honoraires.

ACCORD DE MAINTIEN DE SALAIRE :

Ce dispositif reconduit les règles actuelles de maintien de salaire en cas d'incapacité temporaire ou d'invalidité pour les salariés contractuels relevant du régime général.

ACCORD PRÉVOYANCE « DÉCÈS » :

Ce projet améliore les garanties décès, notamment pour les statutaires, les mettant ainsi au même niveau que les contractuels. Cette harmonisation assure une meilleure protection en cas de décès pour tous les cheminots.

Stéphane Sommer

Secrétaire National de la CFDT Cheminots

Ali Benhadjba

Secrétaire Régional de l'UPR PDL



VOYAGEURS LOIRE OCÉAN

CFDT : 41,05 %

1ÈRE ORGANISATION SYNDICALE

Avec plus de 41 % des voix aux élections professionnelles à SNCF Voyageurs Loire Océan, la CFDT devient la première organisation syndicale dans cette filiale.

PROXIMITÉ ET ACTION

Ce résultat nous honore, par la confiance que vous accordez à la CFDT. Les militants CFDT se sont énormément impliqués pour faire entendre sincèrement la voix des salariés dans ce contexte de transformation imposé par cette filialisation. Notre engagement est clair : être présent à vos côtés, porter votre voix et agir concrètement pour chacune et chacun. Ce résultat nous engage, car nous mesurons les attentes des collègues pour qu'ils soient entendus.

PROTÉGER ET CONSTRUIRE

De nombreux dossiers nous attendent, et pas des moindres (temps de travail, CET, redistribution des gains de productivité, politique de restauration, intéressement, activités sociales et culturelles) : en concertation avec les collègues, nous veillerons à ce que les intérêts des salariés soient défendus et protégés, et que leur implication soit valorisée. Ensemble, nous sommes persuadés que nous pouvons relever les défis qui nous attendent avec la volonté sincère de faire progresser la situation sociale des salariés de SVLO : c'est le sens de notre engagement. Pour cela il faut construire. C'est là aussi le sens de notre engagement : obtenir des accords protecteurs et porteurs de progrès social.

LA NÉGOCIATION GAGNANTE ET RÉUSSIE : C'EST L'ENGAGEMENT DE LA CFDT.

D'ici quelques temps, nous dévoilerons les résultats de notre enquête sur vos attentes. En attendant, vous pouvez toujours répondre au questionnaire en ligne dans votre intérêt. Nous poursuivrons avec détermination le travail syndical entrepris dans l'intérêt des cheminots.

Ali Benhadjba
Secrétaire Régional de l'UPR PDL



CONFLIT ASCT

LA CFDT AGIT ET DÉNONCE.

La CFDT Cheminots a accompagné les ASCT en 2022, signataire de l'accord de sortie de conflit elle n'a de cesse de vigiler les mesures actées, de dénoncer les écarts, de travailler à l'amélioration des conditions de travail.

	Fait	En cours	Pas fait
Création d'une indemnité spécifique métier bord de 720€ annuelle.	X		
Parcours professionnel réaffirmé.			X
Évolution de carrière systématique tous les 4 ans.	X		
Rattrapage hors compte des ASCT bloqués sur une PR depuis avril 2019 (ou avant) sur l'exercice de notations 2023.	X		
D'ici 2025 : 60% de classe 4 (Qualif D) à TGV, de 25 à 30% suivant les BU TER, 24% à Transilien et 34% à Intercités.		X	
Engagement de deux ASCT sur TGV EN CONCEPTION dès 2023.	X		
200 emplois (dont 40 réservés sureté) en plus des 350 prévus pour 2023.	X		
Nomination à la classe 3 de tous les ASCT Classe 2 à TGV et Intercités (dès 5 ans sur le grade dont 3 passés chez TGV / IC).	X		
Amélioration du traitement des inaptitudes temporaires et définitives.		X	
Mise en œuvre CAA (Fin de carrière).	X		
Création d'un dispositif d'accompagnement au changement volontaire de métier.	X		
Travail sur l'intégration d'une partie de la prime de travail au traitement.		X	
Création de l'instance spécifique métier bord.	X		

**À LA CFDT : PAS DE FAUSSES PROMESSES,
PAS DE REVENDICATIONS INATTEIGNABLES !**

**NOUS SAISISSEONS IMMÉDIATEMENT L'ENTREPRISE SUR LES
SUJETS ORGANISATION / CONDITIONS DE TRAVAIL, PRIME DE
TRAVAIL ET FORMATION**

CONFLIT ASCT

LA CFDT CHEMINOTS AGIT :

- 
- Pour que les recrutements se fassent à la classe 3
 - L'indemnité de non-affectation à un roulement est passée de 79,72€ à 107,30€ (INAR)
 - Pour la réduction sur la restauration à bord pour les ASCT TGV/IC (réduction de 60% sur les menus...)
 - Pour que la mise en œuvre de l'Impec Bord en lieu et place de « La Prime » soit reportée afin de négocier le dispositif et de faire le bilan du SOL
 - Pour une nouvelle méthode de calcul de la prime de travail (majoration automatique pour tous valorisant l'ancienneté métier)
 - Pour la revalorisation des taux de pénibilité
 - Pour la reconnaissance de l'usure professionnelle et l'équilibre des vies professionnelles et personnelles.
 - Pour le Partage de la Valeur (PPV de 400€ en 2023)
 - Pour la négociation et la signature des accords intéressement depuis 2015
 - Pour la CAA (36 mois pour les ASCT)
 - Pour la mise en œuvre de la complémentaire santé pour tous

LA CFDT DÉNONCE :

- 
- Le refus de la Direction d'engager un travail de fond sur la répartition des charges de travail
 - Les recrutements de CDD et CDI en direct chez TGV et IC non conformes au parcours professionnel acté en 2022
 - La gestion aléatoire du traitement des inaptitudes
 - La centralisation des CPST
 - La volonté de TGV de ne plus remplacer les EA
 - Les tentatives de certaines BU de réduire le nombre de RHR
 - La main laissée aux établissements en matière d'amélioration de l'équilibre des vies professionnelles et personnelles. Des travaux nationaux ont été engagés, des préconisations nationales auraient dû être données !
 - La pression mise sur la tenue : interdiction de porter les polos par exemple ! La VO00773 est pourtant claire et applicable !
 - L'obligation de porter le brassard jaune, la CFDT a apporté la preuve qu'il n'y avait pas de plus-value en matière de sécurité (Hors matériel Corail)
 - La charge et les conditions de travail des RET et des collègues des CPST ! Un travail spécifique doit être engagé rapidement
 - Le dévoiement de l'accord temps de travail (temps de repos, report des écritures, IMC non payées, journées dérogatoires ...)
 - L'EAS et la volonté de ne plus former à la sécurité
 - La polycompétence sol/bord

ERRANCE EN GARE

LA GRANDE EXCLUSION SOCIALE EN GARE

L'usage du milieu ferroviaire par les personnes en grande exclusion sociale est un phénomène de société récurrent ; nos installations (gares, parvis, chantiers ferroviaires etc...) constituent souvent des pôles d'attraction, de refuge, d'anonymat, de sécurité, d'ancrage et de sédentarisation pour ces populations en errance. Ces situations obligent le Groupe SNCF et plus particulièrement la SA SNCF Gares & Connexions à participer à une réponse sociale portée par les collectivités locales (souvent l'État) et le milieu associatif spécialisé qui se décline en 2 grands thèmes : la prise en charge de l'errance en milieu ferroviaire et l'hébergement d'urgence.

ACTIONS

Avec la mise en place de conventions de partenariat dite d'objectif, SNCF Gares Connexions a mis en place avec les pouvoirs publics et les associations concernées un dispositif social dans plus de 60 gares en France. Avant tout conventionnement, un diagnostic social est partagé avec les parties prenantes afin de prendre en charge cette problématique aussi bien dans la gare qu'à ses abords. Il s'agit de prendre en compte un phénomène de société qui s'impose à l'entreprise et auquel elle doit faire face. Il nous faut aider des personnes en difficulté ou en errance en leur permettant d'être prises en charge par des associations spécialisées de proximité et aidées dans leurs besoins immédiats : repas, propreté, soins médicaux, resocialisation, pré-insertion au travail, hébergement provisoire, ...

OUTILS

G&C dans le cadre sa politique RSE soutient les politiques publiques en faveur des plus démunis sur tout le territoire, dans la mesure des moyens attribués remplissant ainsi son rôle d'entreprise publique socialement responsable et s'inscrivant dans une dimension de proximité vis-à-vis des citoyens. En lien avec les associations, G&C passe des conventions partenariales avec des associations spécialisées afin qu'elles orientent les personnes démunies vers des dispositifs de proximité. Elle participe également au fonctionnement des 7 points SOS Voyageurs - Aide En gare et des accueils de jour, facilite le travail de maraudes en gare permettant aux travailleurs sociaux d'aller à la rencontre des personnes en situation d'exclusion. Enfin, l'Entreprise (SNCF Immobilier) met à disposition d'anciens foyers SNCF, immeubles, terrains et a participé à l'installation de 7 structures d'hébergement d'urgence dans toute la France.

ERRANCE EN GARE

MOYENS FINANCIERS

(explication du budget G&C errance en gare soit 560 K€ sur 10 M€ par l'Etat)

Chaque Direction Régionale Gares et plus particulièrement chaque Unité Gare a la possibilité en fonction des besoins et des attentes de mettre en place un dispositif dit sociétal de prise en charge et d'orientation des personnes démunies au sein de ses gares. Le préalable est le diagnostic social partagé avec les parties prenantes.

Les moyens financiers (subventions) sont calculés en fonction du nombre de passages en gare des équipes de travailleurs sociaux et de leur composition (éducateur de rue, infirmier, psychologue, équipe pluridisciplinaire...)

Les subventions G&C octroyées aux partenaires associatifs sont refacturées aux transporteurs ferroviaires (tarif touché train).

Les parties prenantes (état, collectivités locales, DDCS, ARS...) participent quand elles le peuvent à l'installation de ces dispositifs afin de prendre aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la gare ces personnes démunies d'où l'intérêt de partager le diagnostic social gare.

CONSTATS ET INQUIÉTUDES

- ➔ 3492 sans-abri recensés à Paris lors de la dernière Nuit de la Solidarité (25 janvier-26 janvier 2024) + 16%
- ➔ 202 personnes démunies dans les 7 gares parisiennes + 74% par rapport au décompte de 2023
- ➔ 300 000 sans-abris selon la dernière étude Emmaüs Solidarité 2023
- ➔ « Tous SNCF »... Non ! Hélas les Managers de l'Engagement Sociétal (rattachés à TER) n'interviennent plus sur les sujets errance en gare depuis le passage de G&C en SA...Ce sont les Délégués Sûretés Territoriaux (multi-casquettes) au sein des DRG G&C qui sont appelés à intervenir et interagir avec les partenaires associatifs et les services de l'Etat. Le sujet devient orphelin par ce saupoudrage !
- ➔ Forte augmentation des cas psychiatriques en gare, recrudescence du nombre des personnes démunies dans des petites gares (ex : gare de Beauvais 43 au moment de la fermeture ; Le Havre, Rouen, Nice (Parvis)...
- ➔ Présence de plus en plus de mineurs (MNA : mineurs non accompagnés) dans les gares (WIFI, Recharge tél etc
- ➔ Inquiétude du secteur associatif spécialisé dans la prévention de la délinquance pour les JO/JOP 2024...Certains jeunes s'organiseront en conséquence pour « tirer » profit de cet évènement (arnaques, vols...)
- ➔ Turn-over important des travailleurs sociaux (malgré le SEGUR : prime mensuelle)
- ➔ Augmentation des agressions des travailleurs sociaux / filtrage des hébergements
- ➔ Mise en place des SAS régionaux

Thomas Cavel,
Secrétaire Général de la CFDT Cheminots

INFO DES RETRAITÉS CFDT CHEMINOTS

CHEMINOTS RETRAITÉS

Le bureau du SNR Cheminots (retraités CFDT Cheminots) a édité un guide pour les Futurs Retraités Cheminots.

Le guide a pour but d'informer les agents qui vont prendre leur retraite, afin de connaître les démarches et leurs droits.

**N'hésitez pas à le demander à notre délégué.
Ce guide a été confectionné par les retraités CFDT Cheminots.**

N'hésitez pas à les rejoindre dès que vous serez en retraite.





POUR VOTRE ÉPARGNE AUSSI, AYEZ DU FLAIR!



CONTRAT D'ASSURANCE VIE COMPTE ÉPARGNE LIBRE AVENIR MULTISUPPORT

+ 3,35%⁽¹⁾

nets servis en 2024
sur le fonds en euros (actif général)



Jury composé
de journalistes

LES RENDEMENTS PASSÉS NE PRÉJUGENT PAS DES RENDEMENTS FUTURS.
TOUT INVESTISSEMENT EN UNITÉS DE COMPTE EST SOUMIS AUX FLUCTUATIONS DES MARCHÉS FINANCIERS
À LA HAUSSE COMME À LA BAISSSE ET COMPORTE UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Jusqu'à **400 €** offerts ⁽²⁾
et **0%** de frais sur versements ⁽³⁾
pour toute première adhésion
avant le 15/04/2025
(sous conditions)

mifassur.com

09 70 15 77 77

Appel non surtaxé



Décerné par
CHALLENGES
Jury composé
de professionnels

COMPTE ÉPARGNE LIBRE AVENIR MULTISUPPORT est un contrat individuel d'assurance vie multisupport de type épargne, assuré et distribué par la MIF. (1) Net de frais de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux. Taux net servi sur le fonds en euros (actif général) du contrat Compte Épargne Libre Avenir Multisupport. (2) Prime (plafonnée à 400 €) versée pour toute 1^{ère} souscription d'un contrat d'assurance vie multisupport "Compte Épargne Libre Avenir Multisupport" effectuée aux conditions ci-après entre le 12/02/2025 et le 15/04/2025, par une personne non sociétaire MIF, sous réserve de fournir l'ensemble des pièces justificatives requises pour la validation du contrat. La prime dépend du montant du versement initial (hors versements programmés versé au contrat à la souscription : 50 € à partir de 1 500 €, 100 € à partir de 5 000 €, 150 € à partir de 10 000 €, 200 € à partir de 20 000 € et 400 € à partir de 40 000 €). Le versement de la prime sera effectué directement sur un compte bancaire ouvert au nom du souscripteur passé le délai de renonciation du contrat, sous un délai de quinze jours. (3) Par dérogation aux conditions contractuelles, les frais sur versements sont de 0 % sur tous les versements effectués sur un contrat d'assurance vie multisupport "Compte Épargne Libre Avenir Multisupport" entre le 12/02/2025 et le 15/04/2025 sur le fonds en euros (actif général) et les unités de compte (non garanties en capital). Offres non cumulables avec d'autres offres.

MIF : LA MUTUELLE D'IVRY (la Fraternelle)
Siège social : 23 rue Yves Toudic - 75481 PARIS CEDEX 10
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité / Identifiée sous le numéro SIREN 310 259 221
Contrôlée par l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09
Document publicitaire sans valeur contractuelle. Agence connext

